

III. Dans ces circonstances la Cour a fait paroître un Mémoire tendant à prouver la justice & la nécessité des démarches que le Roi a faites à l'occasion des affaires d'Allemagne, & convaincre l'Europe des véritables sentimens de Sa Maj. pour le rétablissement de la paix générale. Il y est dit, entre-autres, *Que la modération du Roi & le maintien de la paix ont été des motifs inséparables des démarches que S. M. a faites: Que si Elle les a poussées plus loin, ce n'a été que par un effet du ressentiment que lui a causé l'outrage fait au Pavillon de France: que S. M. n'a consulté que la justice, en équipant des Flottes pour réprimer ces insultes: Qu'après que le Roi de Prusse eut envahi l'Electorat de Saxe, S. M. s'étoit vue obligée, en vertu du Traité de Paix de Westphalie, dont elle est Garante, d'envoyer une puissante Armée en Allemagne, tant pour y rétablir la tranquillité, qu'afin d'empêcher que plusieurs Princes, Amis & Alliés de sa Couronne n'y fussent opprimés: Qu'en cela, Elle n'a fait qu'accomplir les conditions des Alliances qu'Elle avoit contractées précédemment avec la Maison d'Autriche: Qu'en un mot, Elle n'a eu d'autre vue que de prévenir l'embrasement dont tout l'Empire étoit menacé par le feu de la guerre: Que le Roi de Prusse avoit donné plus d'une fois à entendre, que l'Alliance de la France avec la Maison d'Autriche mettoit en danger la Religion Protestante: Que cependant, le Traité de Versailles n'a eu pour base que celui de Westphalie, qui sert de boulevard contre tous desseins de cette nature; desseins dont on a peut-être soupçonné anciennement la Maison d'Autriche; mais qu'on ne saurois imputer à la Couronne de France: Qu'ainsi,*

dès-

*Mémoire
intéressant.*